



# Caisse départementale d'aide au logement C.A.D.A.L.


## LA CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT 77

Créée et financée par le Département de Seine-et-Marne et subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne propose des prêts pour aider au financement dans l'habitat pour :

- ACCESSION à la PROPRIÉTÉ
- CONSTRUCTION
- ACQUISITION de NEUF ou d'ANCIEN
- RACHAT de SOULTE
- TRAVAUX d'AGRANDISSEMENT, d'AMÉLIORATION, de RENOVATION, d'ADAPTATION, de RÉHABILITATION
- TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts:

→ L'habitation doit **se situer en Seine-et-Marne** et doit constituer la **résidence principale et personnelle** du demandeur.

→ Est appliqué le **barème des ressources**: 

Composition du foyer	Plafond de ressources	Montant maximum du prêt
1 personne	26 500 €	10 000 €
2 personnes	36 200 €	
3 personnes	43 800 €	
4 personnes	46 500 €	
5 personnes	52 300 €	
6 personnes	59 100 €	
7 personnes et +	65 500 €	

### MONTANT DES PRÊTS

- CONSTRUCTION et ACQUISITION : prêts de 10 000 €
- AGRANDISSEMENT et AMÉLIORATION : Taux d'intervention jusqu'à 70 % du coût des travaux, des matériaux ou de la quote-part, ou du reste à charge après les subventions, prêts plafonnés à 10 000 €.

### TAUX D'INTÉRÊT

→ 2 %

### DURÉE DE REMBOURSEMENT

→ 3, 5, 7 ou 10 ans suivant la nature du projet.

Adresse postale :  
C.A.D.A.L  
Hôtel du département  
CS 50377  
77010 MELUN cedex

Bureaux :  
C.A.D.A.L  
3 rue Paul Cézanne  
La Rochette  
77000 MELUN

Coordonnées :  
01 60 65 94 88  
01 64 87 95 07  
contact@cadal77.fr  
<http://cadal77.wix.com/cadal77>